



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 21-06-2024

Demande du 05/02/2024

Adresse des travaux :
45 Boulevard de l'Etang
17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Bastien Tony ROY
17 Impasse des Epinettes
79000 Niort

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin
Objet : Rejet tacite
Envoi sur GNAU

Monsieur,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable à la mairie de Royan le 05/02/2024.
Par lettre du 27/02/2024 notifiée le 28/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **CERFA** : Compléter les cadres 5.2, 5.3 et 5.5 du formulaire.
- **DP02** : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions avant et après travaux (art R431.36 b du code de l'urbanisme).
Le plan de masse précisera l'emplacement du stationnement sur la parcelle, la superficie d'espaces verts en pleine terre, le raccordement aux différents réseaux publics.
- Je vous rappelle que l'article UH-7 du PLU impose la réalisation d'une ou de deux places de stationnement par logement sur la parcelle.
- **DP04** : Un plan des façades avant et après travaux avec indication des matériaux et couleur des menuiseries (art R431.-10 a du code de l'urbanisme).
- **DP06** : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (art R431-10 c du code de l'urbanisme).
- **DP07** : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (art R431-10 d du code de l'urbanisme).
- **DP08** : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (art r431-10 d du code de l'urbanisme).

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 28/05/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 12/06/2024
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET